15e Rapport annuel 1987-1988

Corporation
professionnelle des
physiothérapeutes
du Québec

89-01108/

«Physiothérapie...l'option mouvement»

Lettres de présentation

Montréal, le 20 mai 1988.

Monsieur Pierre Laurin,
Président de l'Assemblée nationale,
Gouvernement du Québec.

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Claude Ryan

Montréal, le 20 mai 1988.

Monsieur Claude Ryan,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
1035, rue de la Chevrotière,
Édifice «G», 15e étage,
Québec, (Québec).
G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec pour l'année 1987-1988.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Corporation qui s'étend du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La présidente,

Patricia Girard, MCSP, MCPA.

Montréal, le 20 mai 1988.

Monsieur Thomas J. Mulcair, Président,
Office des professions du Québec,
Complexe de la Place Jacques-Cartier,
320 est, Saint-Joseph,
Québec, (Québec).
G1K 8G5

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La présidente,

Patricia Girard, MCSP, MCPA.

Table des matières

Organisation administrative 2
Rapport de la présidente 3
Rapport du secrétaire et directeur général 6
Rapport de l'inspecteur professionnel 9
Rapport de l'adjointe aux services professionnels 11
Rapport du syndic 15
Rapport des comités permanents 16
Rapport des Groupes d'intérêt 18
Rapport financier 1987-1988
- Rapport des vérificateurs 24
- États financiers :
  - Revenus, dépenses et valeur nette 24
  - Bilan 25
- Notes complémentaires 25
- Autres renseignements :
  - Annexe A—Revenus 27
  - Annexe B—Dépenses 28
  - Annexe C—Répartition des dépenses par programme 27

Prévisions budgétaires 1988-1989 22
Liste des tableaux :
- Tableau—Renseignements généraux 13
- Tableau—Activités de formation continue 14
- Tableau—Assemblées et réunions 9
- Tableau—La refonte des règlements 21

Organisation administrative

Personnel du siège social

Patricia GIRARD
Présidente

Normand GIGUÈRE
Secrétaire et directeur général

France HAMEL
Inspecteur professionnel

Johanne SABOURIN *
Adjointe aux services professionnels

Anne-Marie VAN DAELE
Adjointe à l'inspecteur professionnel

Solange CÔTÉ-GAUTHIER
Syndic

Yvonne OUELLET
Adjointe administrative

Sylvie BEAUPRÉ
Secrétaire exécutive

Denyse ISABELLE
Secrétaire-dactylo

Diane LÉONARD
Commis-réceptionniste

* Johanne Sabourin a remplacé France Hétu en juin 1987.

XIIe Bureau

Liette ARCHAMBAULT
Administrateur, région des Laurentides-Lanaudière

Sandra BIES
Administrateur, région de l'Outaouais et du Nord-Ouest

Robert BOUCHARD
Administrateur nommé

Gilbert CHARTIER
Administrateur, région de Montréal

Michèle COMTOIS
Administrateur, région des Cantons de l'Est

Marie-Berthe DION
Administrateur nommé

Réginald FORTIN
Administrateur, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Roch GIGNAC
Administrateur nommé

Patricia GIRARD
Présidente

Anne LABRECQUE
Administrateur, région de Québec

Claire LALONDE
Administrateur, région de Montréal

Suzanne LA ROCQUE
Administrateur, région de Montréal

Paul MARCOUX
Administrateur, région de la Rive-Sud

Daniel NADEAU
Administrateur, région de Trois-Rivières

Carmel SAVARD
Administrateur, région de Québec

Lise TREMBLAY
Administrateur, région de Montréal

Lucie TREMBLAY
Administrateur, région du Bas St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord

Comité administratif du XIIe Bureau

Gilbert CHARTIER
Administrateur

Michèle COMTOIS
Vice-présidente

Roch GIGNAC
Administrateur nommé

Patricia GIRARD
Présidente

Paul MARCOUX
Administrateur

Rapport de la présidente

J'en suis maintenant à la dernière année de mon mandat à titre de présidente de la Corporation. Depuis le printemps 1987, nous avons pris part à d'importants dossiers et événements. Alors que certains de ces dossiers nous ont hanté l'esprit pendant plusieurs années, d'autres ont par contre contribué à l'évolution de notre profession pendant les six dernières années.

Je désire commencer mon rapport annuel 1987-1988 en exprimant d'abord mes plus sincères remerciements aux membres des comités et groupes d'intérêt pour leur implication. Vous avez tous et toutes été, à votre façon, la source de nombreux travaux entrepris qui ont permis jusqu'à maintenant le développement de notre Corporation et l'évolution de notre profession. Je tiens aussi à remercier madame Hélène Bayard pour l'immense travail qu'elle a accompli au sein du Comité organisateur du troisième Congrès du Conseil canadien de réadaptation, tenu à Québec en juin dernier.

Enfin, merci également aux administrateurs et administrateurs nommés pour leur temps, leur intérêt, leur implication et leur participation au travail du Bureau de la Corporation.

L'accès direct à la physiothérapie dans la communauté

Après plusieurs années de réflexions et de discussions internes, la Corporation estime que le temps est maintenant venu d'apporter les changements requis à son Code de déontologie, afin de faire des physiothérapeutes exerçant en pratique privée des professionnels de première ligne. En même temps, nous avons l'intention de maintenir une collaboration exemplaire avec la profession médicale.

Notre Code de déontologie comporte une limitation importante à l'accès aux physiothérapeutes dans la communauté : l'exigence d'un diagnostic médical avant d'entreprendre un traitement, mis à part quelques traitements de «premiers soins».

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle, les membres de la Corporation ont approuvé une proposition faite à l'Office des professions qui visait à retirer du Code de déontologie l'article 3.01.08. Les physiothérapeutes ont eu l'opportunité de discuter avec certains membres de l'Assemblée nationale des raisons qui les incitaient à vouloir retirer cet article et des effets de ce retrait du Code de déontologie.

Les physiothérapeutes du Québec reçoivent une formation universitaire au sein des facultés de médecine qui est reconnue au Canada. Ils sont régis par le Code des professions et doivent assumer pleinement la responsabilité de leurs actes ; quand l'état du client l'exige, ils doivent référer à un autre professionnel de la santé ; en plus, ils doivent travailler avec une information suffisante pour prodiguer des soins de qualité, selon des principes scientifiques reconnus et leurs propres compétences et connaissances et ce, en collaboration avec les autres professionnels de la santé.

Comme les physiothérapeutes de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle Écosse et du Manitoba, ainsi que de l'Australie, de l'Angleterre et de nombreux États américains, nos membres devraient pouvoir répondre directement au public dans leurs cliniques privées. La multiplication des sources de référence qu'entraîneront nécessairement les changements proposés fera en sorte que le public aura un meilleur accès aux services de physiothérapie dispensés dans le secteur privé.

À mon avis, la nécessité d'obtenir un diagnostic médical avant d'entreprendre un traitement en cabinet privé va à l'encontre de l'intérêt du public. Cet article de notre Code de déontologie empêche le public de recevoir les soins médicaux de l'intervenant de son choix en dehors des établissements publics de santé. D'une part, le public est mieux informé, plus sophistiqué et fait ses propres choix. D'autre part, la majorité des conditions traitées dans le marché privé des soins de santé sont d'origine musculosquelettique et chronique...rien de menaçant pour la vie, mais combien empoisonnant.

Un plus grand accès direct à la physiothérapie dans le marché privé permettra de fournir des soins plus efficaces et moins coûteux, conformément au modèle traditionnel, surtout au moment où les «médecines douces» surgissent.

Le rapport de la «Commission Rochon»

Cet important rapport influencera certainement le système de santé et des services sociaux pour la prochaine décennie. Il semble y avoir consensus général sur les divers aspects développés dans ce rapport qui diagnostique les «maladies» de notre système, même si plusieurs groupes influents se sont objectés à certaines politiques. De toute manière, pour plusieurs membres exerçant dans des centres hospitaliers et autres établissements du Québec, la régionalisation et une nouvelle structure organisationnelle pourra les aider à travailler plus efficacement dans le secteur public.

Nous sommes heureux de constater que les discussions portant sur le mécanisme réglementaire de la délégation des actes ont enfin abouti et que le retrait de ce mécanisme est d'ores et déjà considéré comme une nécessité. La suggestion de retirer les champs exclusifs de pratique pour être remplacés par de rares actes exclusifs et partagés (beaucoup plus courants) semble faire preuve de bon sens... si les professionnels de la santé peuvent un jour enfin convenir des actes à partager.

À en juger par l'attitude de l'Ordre des chiropraticiens qui croit que leurs membres possèdent le droit exclusif et unique de traiter les conditions vertébrales et articulaires avec les mains, il n'est pas surprenant que la notion entière de champ exclusif soit sur la sellette dans tous les pays membres de l'OCDE.

Quant à la prolifération de praticiens de la santé non réglementés, au lieu de créer d'autres corporations, l'idée que l'Office des professions utilise la certification comme méthode de protection du public semble raisonnable, lorsque l'utilisation de certaines modalités thérapeutiques ne sont pas dangereuses ou que celles-ci ont plus trait au mieux-être général de la personne plutôt qu'à la maladie en elle-

même. Des mécanismes semblables son connus dans des pays comme l'Australie, l'Allemagne et l'Angleterre.

Finalement, les corporations ont pris note des critiques sur l'application et le développement de l'inspection professsionnelle lors de rencontres organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec. Un partage plus grand de l'expertise se fera entre certaines professions. Nous anticipons des tentatives sérieuses dans un domaine aussi important que la réglementation professionnelle au Québec relative à la surveillance des professionnels par les corporations. Ne perdons pas de vue que le Québec est le premier endroit au monde à avoir développé son mécanisme réglementaire d'inspection professionnelle. Un travail de pionnier a été réalisé à cet égard et plusieurs corporations n'ont pas ménagé leurs efforts en ce sens.

Pour notre part, nous avons présenté notre mécanisme d'inspection professionnelle aux neuf autres provinces par le biais de l'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes. En juin nous aurons l'occasion de présenter, lors de la tenue du Congrès conjoint de l'American Physical Therapy Association et de l'Association canadienne de physiothérapie, nos mécanismes d'inspection professionnelle à la «Federation of State Boards of Physical Therapy».

En d'autres mots, nous croyons avoir investi beaucoup d'énergie et de ressources dans l'inspection professionnelle, compte tenu du nombre de membres que compte notre corporation.

Enfin, nous sommes heureux de constater que le Rapport maintient la nécessité de conserver un système de santé et de services sociaux public, malgré plusieurs décisions difficiles auxquelles aura à faire face la population dans le futur quant à la nature et l'étendue de l'universalité des soins.

Le titre réservé

Avec le temps, les doubles appellations dans les conventions collectives sont devenues monnaie courante. La Corporation, les membres du Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions du Québec se sont opposés avec rigueur à l'ouverture créée par le gouvernement qui permettait aux professionnels, par la faiblesse du mécanisme du titre réservé au Québec, de se retirer de leurs responsabilités envers le public.

Certains centres hospitaliers universitaires ont permis à des physiothérapeutes de se retirer de leur réglementation professionnelle, donc de leurs obligations envers le public, en leur permettant de porter tout simplement le titre de «diplômé universitaire en physiothérapie». À l'automne dernier, nous avons décidé de ne plus agréer les services de physiothérapie où exercent du personnel non membre de la Corporation. Ceux-ci se sont vu retirer également le droit de recevoir des internes.

Après plusieurs essais infructueux, au cours des années, pour enrayer ce problème, il devenait de plus en plus évident que l'internat souffrait de laxité. Qui plus est, l'internat est une partie essentielle de nos critères d'admission qui sont partagés par toutes les provinces du Canada. Cette action a tout au moins eu le mérite de sensibiliser l'Association des hôpitaux du Québec au problème de l'assurance de la qualité et de la protection du public tout en mettant l'emphase sur un problème connu depuis fort longtemps dans notre système professionnel.

Nous sommes confiants que les changements prévus au Code des professions, ainsi que la collaboration entre les corporations, l'Office des professions et d'autres organismes, et beaucoup de détermination, permettront de renforcir le titre réservé et la responsabilité sociale de certains professionnels.

L'accord sur le libre-échange et les professionnels

Nous avons pris connaissance de cette entente entre les gouvernements canadien et américain, grâce à l'organisation, par le Conseil interprofessionnel du Québec, d'une rencontre avec l'équipe de négociation canadienne. Nous avons déjà des difficultés avec le libre mouvement des physiothérapeutes à travers le Canada et la réglementation professionnelle, et c'est là une des raisons pour laquelle nous avons formé l'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes. Nous aurons prochainement une réunion avec la «Federation of State Boards of Physical Therapy» et l'accord sera discuté.

Avec l'élimination des actes délégués et le spectre de l'accord sur le libre-échange, nous espérons que les techniciens en réadaptation physique voudront enfin s'asseoir avec nous pour discuter de notre offre visant à former une corporation mixte, comme il est d'usage aux États-Unis.

Par ailleurs, l'Alliance canadienne étudie actuellement le développement d'un examen national de compétence pour les corporations professionnelles de physiothérapeutes, une pratique courante aux États Unis.

La problématique des cliniques de physiothérapie propriétés de médecins

Au printemps 1987, madame Thérèse Lavoie-Roux mettait sur pied un Groupe de travail ayant le mandat d'étudier la problématique des traitements de physiothérapie dispensés en cabinet privé de médecins dans le cadre du régime d'assurance-maladie et de faire des recommandations afin de solutionner les problèmes rencontrés.

Nous avons reçu, pour commentaires, une copie du Rapport dudit Groupe de travail. À première vue, comme nous l'avions prévu, il semble que le groupe a opté pour le statu quo, avec quelques accréditations des cliniques proposées. Toutefois cette standardisation des honoraires causera sans doute un accroissement des coûts pour la physiothérapie offerte en cabinet de médecin, alors que le secteur public souffrira d'un sousfinancement de la physiothérapie en clinique externe. Nous espérons présenter nos recommandations au Groupe de travail et à la Ministre avant la fin du printemps.

Tout au moins, la couverture des traitements par la stimulation neuro-électrique transcutanée (TNS) a été désassurée et les médecins ne peu-

vent plus désormais facturer la Régie de l'assurance-maladie pour ce type de modalité thérapeutique. Ceci permet quand même l'utilisation du TNS en évitant toutefois les distorsions engendrées par une sur-utilisation de ces traitements. D'autre part, il est intéressant de constater que cette désassurance n'a pas créé un tollé de protestations.

La main d'oeuvre en physiothérapie au Québec

Les résultats de l'étude sur l'accessibilité aux services de physiothérapie, réalisée par le Ministère de la santé et des services sociaux, nous ont été transmis, de même que l'étude sur la planification de la main d'oeuvre en réadaptation effectuée par le groupe provincial qui siège sur le Comité provincial/fédéral sur la planification de la main d'oeuvre en réadaptation. Nous avons l'intention d'apporter notre collaboration à toute nouvelle étude qui pourrait être entreprise à ce sujet.

Suite à des plaintes répétées des chefs de service de physiothérapie (surtout dans les régions éloignées) concernant les difficultés de recrutement, nous voulons pouvoir prévoir et planifier l'avenir de notre profession, avec divers organismes gouvernementaux. Nous avons l'intention de collaborer avec le Ministère dans la planification des ressources en physiothérapie. Pour le moment, il nous semble qu'une étude approfondie pourra démontrer la disponibilité des physiothérapeutes. En plus, il nous faudra explorer les comportements et les prises de décision des physiothérapeutes concernant les carrières et, éventuellement, utiliser les études démographiques et épidémiologiques pour mieux comprendre les besoins réels en réadaptation.

La physiothérapie et les médecines douces.

Pour la troisième année consécutive, nous avons parrainé le Colloque sur les médecines douces avec l'équipe de l'Agora, recherche et communications. J'ai la ferme conviction que de profonds changements sociaux et culturels modifient la conception de la santé et de la maladie tant dans notre société que dans la société occidentale. Nous avons besoin de courage et d'imagination afin d'adapter ce nouveau modèle à la législation contrôlant ce qu'il est convenu d'appeler le champ de la médecine, mais qui couvre aussi les «médecines douces».

Depuis trois ans je m'attendais à ce que l'Ordre des chiropraticiens poursuive nos membres pour la pratique illégale de la chiropratique. Les chiropraticiens prétendent que tout traitement de la colonne vertébrale ou des articulations au moyen des mains leur est exclusif. Les physiothérapeutes et les médecins ont toujours pratiqué la thérapie manuelle comme approche efficace dans certaines circonstances et pour des conditions musculosquelettiques. Ce conflit interprofessionnel lancé par les chiropraticiens réflète deux aspects du changement dans nos attitudes envers la santé et la maladie.

D'une part, la concurrence accrue et le foisonnement des intervenants de la santé non réglementés sur «le marché privé de la santé» grugent le pouvoir économique de certaines professions. Il est à noter que la pratique privée en physiothérapie prolifère de façon étonnante. Tout en admettant que parfois il y a danger pour le public avec tant de thérapeutes offrant leurs services à qui veut bien payer, je crois que le public n'est pas si dupe qu'il l'aurait été il y a 30 ou 40 ans... D'autre part, nous avons une belle démonstration des distorsions causées par la notion du champ exclusif dans la réglementation professionnelle : une profession qui voudrait être la seule à pouvoir toucher le dos et les articulations avec les mains.

Nous croyons qu'un ajustement du Code des professions portant vers la reconnaissance de quelques rares actes exclusifs et de certains actes partagés, basé sur une véritable protection du public et avec un renforcissement du titre réservé, est indiqué. Ajoutons un contrôle simple et transparent des intervenants des médecines douces par l'Office des professions et je crois que le public saura se débrouiller quant à son bien-être, tout en laissant à des professions reconnues les soins plus complexes ou dangereux.

Quant à notre corporation, nous avons l'intention de défendre le droit des physiothérapeutes québécois à la pratique de la thérapie manuelle, incluant les manipulations articulaires, tout comme nos collègues des pays membres de la Confédération mondiale de la physiothérapie.

Les autres dossiers de l'année

Nous nous sommes intéressés aussi aux dossiers touchant la physiothérapie à la Régie de l'assurance automobile et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Nous sommes fiers des succès de notre collaboration avec l'Association des hôpitaux du Québec dans la mise sur pied d'un programme d'assurance de la qualité des soins en physiothérapie.

Nous avons également dû procéder à une révision rigoureuse du budget pour les deux prochaines années afin d'équilibrer nos dépenses et revenus. D'autre part, nous avons commenté le projet de doctorat en sciences de réadaptation à l'Université McGill, ainsi que sur le plan triennal de développement de la recherche en santé au Québec.

J'ai également eu le grand plaisir de rencontrer les membres des régions de Québec, Hull, Sherbrooke et Montréal.

En terminant, je désire, au nom des membres, remercier les permanents à la Corporation pour leur travail acharné et loyal.

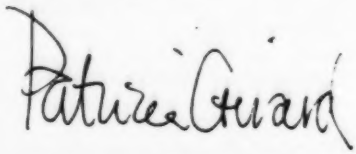

Patricia Girard, MCSP, MCPA
Présidente

Rapport du secrétaire et directeur général

Administration et gestion financière

S'adapter et faire en sorte que la Corporation continue à faire ce qu'elle doit faire...Un souci d'excellence et du travail d'équipe!

Ces quelques mots caractérisent l'année 1987-1988 et expriment en même temps le sentiment de satisfaction des permanents qui ont réussi non seulement à maintenir mais à améliorer le fonctionnement des activités et les services offerts aux membres. Soulignons que la satisfaction de cette réussite, qui semble tout à fait banale à prime abord, origine du contexte de travail qui a prévalu au cours du dernier exercice.

En effet, au cours de l'année, les permanents ont du s'adapter à une nouvelle structure administrative en plus de vivre les inconvénients reliés au déménagement du siège social.

La Corporation a également implanter une nouvelle politique salariale pour le personnel permanent et nous avons dû réviser l'ensemble des ententes contractuelles. Finalement, nous avons déterminé des objectifs de performance pour chacun des membres du personnel et élaboré une méthode d'évaluation du rendement conséquente à la nature, l'étendue et la raison d'être de chacun des postes et aux objectifs de performance spécifiques déterminés.

Sur le plan financier, nous avons réalisé un déficit de 30 373 $ comparativement au déficit de 66 359 $ prévu lors de la révision budgétaire de décembre 1987.

Les réalisations 1987-1988, comparées à celle de l'an dernier, en excluant les frais du programme d'assurance-responsabilité professionnelle, nous permettent de constater que les revenus se sont accrus de 10 099 $ (1.4%) alors que les dépenses, pour leur part, ont augmenté de 26 179 $ (3.5%).

L'augmentation des revenus s'explique principalement par la croissance du nombre des membres, des ventes accrues au niveau du service d'offres d'emploi, de l'obtention d'un meilleur rendement sur nos placements, et ceci, malgré une diminution des revenus de formation continue et le manque à gagner occasionné par la fin prématurée du contrat de location de services informatiques à la Corporation des conseillers d'orientation.

De son côté, l'accroissement des dépenses résulte principalement de l'augmentation de la masse salariale, du loyer, de l'amortissement du nouveau mobilier acquis et, finalement, d'un plus grand volume de documentation transmis aux membres par l'intermédiaire des envois postaux affectant ainsi les frais de manutention, de poste et de photocopie. Notons cependant que les postes «Frais de déplacement et de séjour» et «Honoraires» ont connu une diminution significative. De plus, le congrès annuel ayant été reporté et la diminution de revenus de formation continue ont réduit de beaucoup les postes «Conférenciers» et «Location d'équipement et de salles».

Terminons en soulignant qu'au 31 mars 1988 la valeur nette passe de 15,713 $ à (14 660 $). Précisons que, pour remédier à cette situation, le bureau a déjà mis en place un plan de rredressement comme le reflètent les prévisions budgétaires 1988-1988 présentées dans le présent rapport annuel.

Pour plus de détails sur l'état des finances de la Corporation, nous vous invitons à consulter le rapport de nos vérificateurs reproduit dans ce rapport annuel.

Activités et réalisations de la permanence

Comme à chaque année, une série de nouveaux dossiers viennent s'ajouter à la gestion courante du siège social. Nos principales réalisations touchent les sujets suivants :

- améliorations complémentaires à la base de données sur les membres de la Corporation ;

- organisation et participation à la réunion biennale de l'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes ;

- création du comité d'assurance-responsabilité professionnelle ;

- préparation d'un plan de redressement et de trois hypothèses de prévisions budgétaires pour 1988-1989 ;

- planification de la masse salariale 1988-1989 selon la nouvelle politique salariale de la Corporation ;

- étude, négociation et renouvellement du programme d'assurance responsabilité civile et professionnelle des administrateurs et dirigeants de la Corporation ;

- implantation d'un nouveau plan comptable ;

- sélection d'une nouvelle adjointe aux services professionnels et d'une nouvelle adjointe à l'inspection professionnel ;

- installation de la version améliorée du logiciel de traitement de données ;

- organisation de cours de formation pour le personnel sur l'utilisation efficace des logiciels informatiques ;

- signature d'une entente et participation à l'organisation du 2e symposium d'orthopédie ;

- négociation et signature du bail de location des nouveaux locaux du siège social ;

- participation à l'élaboration des plans d'aménagement définitifs du nouveau siège social et contrôle sur le site de construction ;

- informatisation de l'inventaire du mobilier et des équipements du siège social ;

- déménagement du siège social ;

- négociation et signature d'un contrat relatif à l'utilisation d'un nouvel appareil à photocopier Xérox ;

- changement d'institution financière ;

- sélection et achat de nouvelles pièces de mobilier ;

- négociation et conclusion d'une entente entre les trois corporations partageant les locaux du siège social ;

- révision du programme d'assurance-responsabilité des physiothérapeutes et conclusion d'une nouvelle entente ;
- représentation auprès de la Société canadienne des postes pour l'obtention d'une boîte aux lettres en faveur de l'édifice où loge le siège social ;

- négociation d'un protocole d'entente avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour la formation continue ;

- collaboration à la réalisation d'une enquête portant sur la mise sur pied d'un examen national de certification en physiothérapie.

En conclusion, j'aimerais remercier tout le personnel permanent de la Corporation pour leur haut niveau de professionnalisme, leur support constant, de même que pour la patience et l'esprit d'équipe dont chacun a fait preuve au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Je voudrais également exprimer toute ma gratitude aux nombreux bénévoles qui se sont impliqués sur les comités et groupes d'intérêts de la Corporation et remercier les administrateurs du Bureau de nous avoir manifesté leur confiance.

Bureau

Le XIe Bureau de la Corporation tenait sa dernière réunion le 14 avril 1987, soit au début du présent exercice. Par conséquent, les décisions prises lors de cette réunion appartiennent à l'exercice financier 1987-1988. Pour sa part, le XIIe Bureau s'est réuni à quatre reprises avant le 31 mars 1988.

Les principales résolutions adoptées par le Bureau cette année portent sur les questions suivantes :

- adoption du rapport financier périodique au 31 janvier 1987, signature et adoption des états financiers 1986-1987 et du rapport des vérificateurs ;

- approbation des prévisions budgétaires 1987-1988 ;

- approbation du rapport du Comité ad hoc sur la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel et ajustement en conséquence du montant annuel de la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel en 1986-1987 et en 1987-1988 ;

- approbation d'objectifs prioritaires pour l'année 1987-1988 et adoption d'un document d'orientation portant sur un changement à apporter au Code de déontologie des physiothérapeutes ;

- nomination de madame Andrée Gosselin comme responsable du Comité d'agrément et de madame Suzanne Darveau comme membre de ce même comité ;

- reconnaissance comme critère essentiel à l'obtention du certificat d'agrément du critère 3.1 de la norme 3 relative à l'agrément des services de physiothérapie au Québec ;

- élection de madame Liette Archambault pour combler le poste vacant de la région Laurentides-Lanaudière ;

- élection du Comité administratif du XIIe Bureau ;

- adoption du quatorzième rapport annuel de la Corporation ;

- résolution reportant la remise des bourses Monique-Pichette et Poulin-Sévigny 1986-1987 à l'exercice financier 1988-1989 ;

- adoption d'un rapport de recommandations à la Régie d'assurance automobile du Québec concernant la physiothérapie ;

- adoption d'un nouveau projet de règlements sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de la Corporation ;

- approbation du contenu du procès-verbal de la quatorzième assemblée annuelle ;

- acceptation de la démission de madame Lise Tremblay à la vice-présidence à la Corporation et élection de madame Michelle Comtois à la vice-présidence et de monsieur Paul Marcoux comme administrateur sur le Comité administratif pour compléter le mandat 1987-1988 ;

- accord de principe pour l'organisation conjointe d'un congrès avec l'Association canadienne de physiothérapie à Montréal en 1991 ;

- motion de félicitations au secrétaire et directeur général pour l'excellente performance réalisée en terme financier dans le dossier de l'informatisation des opérations de la Corporation ;

- adoption des normes et critères de qualité pour les cliniques privées de physiothérapie au Québec ;

- création d'un sous-comité au Comité d'agrément pour l'appréciation des services de physiothérapie ;

- adoption du rapport financier périodique au 30 septembre 1987 ;

- révision budgétaire au 4 décembre 1987 ;

- acceptation de la démission de madame Ginette Caron au poste d'administrateur de la région de Montréal et nomination de madame Claire Lalonde à ce poste ;

- mandat aux conseillers juridiques de la Corporation pour amorcer le processus de modification de notre réglementation afin de permettre aux physiothérapeutes de jouir des avantages que procurent la constitution en corporation et d'assurer en tout temps la protection du public face à cette nouvelle pratique professionnelle des physiothérapeutes ;

- remise sur pied du Comité des règlements et précision de son mandat ;

- résolution concernant la prévision de la guerre nucléaire ;

- autorisations de poursuites relativement à l'usurpation du titre «physiothérapeute» ;

- adoption du rapport financier périodique au 30 novembre 1987 ;

- nomination de madame Margaret Finlayson comme conseiller honoraire de la Corporation en reconnaisance pour sa contribution exceptionnelle à l'évolution de la physiothérapie au Québec.

Comité administratif

Le Comité administratif du XIe Bureau s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice financier 1987-1988. Pour sa part, le Comité administratif du XIIe Bureau a tenu trois (3) réunions avant le 31 mars 1988. Les principales résolutions adoptées par le Comité administratif portent sur les questions suivantes :

- prévisions budgétaires 1987-1988 ;

- acceptation de la démission de l'adjointe aux services professionnels, madame France Hétu et formation d'un comité de sélection ;

- nomination de madame Patricia Girard comme déléguée de la Corporation au Conseil interprofessionnel du Québec ;

- signature d'un protocole d'entente relatif à la tenue du deuxième Symposium annuel d'orthopédie ;

- approbation des placements financiers de la Corporation ;

- radiation du tableau des membres ;

- acceptation des recommandations du Comité de sélection pour l'embauche de madame Johanne Sabourin au poste d'adjointe aux services professionnels ;

- signature des contrats de la présidente et du secrétaire et directeur général ;

- formation d'un comité ad hoc sur la clinique financière ;

- révisions budgétaires ;

- rapports financiers périodiques au 30 septembre et au 30 novembre 1987 ;

- étude d'un projet de prévisions budgétaires pour 1988-1989 ;

- adoption d'un protocole d'entente relatif à l'occupation d'espaces communs à la Clinique médicale René Laennec ;

- formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjoint à l'inspecteur professionnel ;

- adoption des prévisions budgétaires 1988-1989 ;

- ajustement des contrats des permanents selon la politique salariale ;

- adoption d'une politique relative à l'annulation des cours organisés par la Corporation.

Règlements

Nous attendons toujours l'approbation du gouvernement à l'égard du projet de règlement abrogeant le règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des physiothérapeutes. Ce projet, publié pour une première fois dans la Gazette officielle du Québec le 10 décembre 1986, semble avoir trouvé une place confortable sur une tablette gouvernementale.

Également, le 18 septembre 1987, le Bureau de la Corporation adoptait un nouveau projet de règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales. Ce projet de règlement fut soumis à l'Office des professions le 29 septembre 1987 et, au 31 mars 1988, nous attendons toujours que l'Office prépare, malgré plusieurs interventions de la Corporation auprès de l'Office, la version anglaise du projet de règlement. Nous espérons que ce projet pourra être adopté, en bonne et due forme, par le Bureau de la Corporation, au début de la prochaine année financière.

De plus, le 29 janvier 1988, le Bureau mandatait notre conseiller juridique, Me Patrick de Niverville, pour amorcer un processus de modification de notre réglementation afin de permettre aux physiothérapeutes de jouir des avantages que procure la constitution en corporation et d'assurer en tout temps la protection du public face à cette nouvelle pratique professionnelle des physiothérapeutes. Dans le cadre de ce mandat, la priorité a été accordée au Code de déontologie des physiothérapeutes. L'article 3.01.08 de ce règlement porte sur l'obligation d'obtenir un diagnostic établi par un médecin avant de traiter un client et sera vraisemblablement abrogé. Cette modification importante découle de la stratégie adoptée par le Bureau et supportée par les membres lors de la dernière assemblée générale annuelle.

Enfin, rappelons que les articles 1 et 3 de la résolution de cotisation furent automatiquement modifiés pour 1988-1989, en vertu d'une résolution du Comité administratif approuvée par la majorité des membres lors de la Onzième assemblée générale annuelle.

Assemblée générale

Le 5 juin 1987, cinquante membres ont participé à notre quatorzième assemblée générale annuelle qui se tenait dans le cadre du troisième congrès canadien de réadaptation.

De coutume établie, monsieur Maurice Caisse, professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Montréal, animait cette assemblée générale.

Au cours de l'assemblée, les participants adoptèrent les procès-verbaux de la XIIIe Assemblée générale, le rapport de la présidente, le rapport des activités du XIIe Bureau et du Comité administratif ainsi que les états financiers 1986-1987.

Les mêmes vérificateurs furent élus pour l'exercice 1987-1988, soit la firme Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau et Associés.

Après avoir été informés que le Bureau avait accepté les recommandations du document du Comité ad hoc sur la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel à l'effet que le montant annuel brut de la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel corresponde au 3/5 de l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale particulière aux physiothérapeutes, dans la convention collective du Cartel des organismes professionnels de la santé, les membres acceptèrent le dépôt du rapport dudit Comité ad hoc.

Également, conformément aux recommandations précitées, les participants ont procédé à l'ajustement du montant annuel brut de la définition du physiothérapeute exerçant à temps partiel en 1986-1987 et en 1987-1988 sur la base des nouvelles échelles salariales (3/5 de l'échelon 8 pour la convention collective 1986-1988).

Rapport de l'inspecteur professionnel

Finalement, l'assemblée a pris un vote à l'effet de supporter la stratégie adoptée par la Corporation en vue de modifier le Code de déontologie des physiothérapeutes.

Normand Giguère

Normand Giguère, pht, Adm. A., c.s.é.,
Secrétaire et directeur général

Au terme de l'exercice financier 1987-1988, il est intéressant de constater l'efficacité accrue de notre programme de surveillance générale de l'exercice des membres, par le biais de l'agrément des services de physiothérapie, et l'éclosion de programmes structurés d'appréciation de la qualité dans les milieux cliniques.

Comité d'agrément

Membres

Responsable : Suzanne DARVEAU
Secrétaire et enquêteur :
France HAMEL
Roslyn CABOT
Gisèle CAMPAGNA
Andrée GOSSELIN (responsable jusqu'au 1er mars 1988)
Tessa WOODHEAD

Autres enquêteurs

Solange CÔTÉ-GAUTHIER, syndic
Anne-Marie VAN DAELE, adjointe à l'inspecteur professionnel, elle a également agi comme enquêteur jusqu'à son décès survenu en décembre 1987.

Nombre de réunions : 9 séances régulières.

Réalisations

De légères modifications ont été apportées au programme de visite prévu et ce, à la demande justifiée de trois (3) milieux cliniques.

Nous avons réalisé quarante (40) visites dans les services de physiothérapie des établissements, ce qui a permis de vérifier l'exercice de quelque 300 membres.

Depuis l'implantation de notre système d'agrément des services en 1984-1985, quatre-vingt douze (92) milieux ont été visités. De ce nombre, quatre-vingt un (81) ont reçu un certificat d'agrément.

Les principales recommandations apportées en début d'année touchent les mécanismes d'appréciation de la qualité, l'évaluation des dossiers par les pairs, la tenue des dossiers et la sécurité des installations. Toutefois, suite à des initiatives de chefs de physiothérapie, notamment dans la région 05, et à l'éboration d'un guide sur l'appréciation de la qualité en physicthérapie par l'Association des hôpitaux du Québec, de même que qu'à des sessions de formation subséquentes à l'intention de chefs physiothérapeute, il a été agréable de constater les efforts et la vitalité avec laquelle les chefs ont élaboré et amorcé l'implantation de leur programme de contrôle de la qualité des ressources, des activités et de la quantité/qualité des résultats produits.

Il sera fort intéressant dans les années à venir de vérifier l'utilité et l'efficacité des programmes mis sur pied.

Également, afin d'apporter le support et l'expertise au Comité d'agrément et aux membres, un sous-comité, portant sur l'appréciation de la qualité, deviendra opérationnel lors du prochain exercice.

En outre, le Comité a révisé ses normes et critères de qualité pour les services de physiothérapie au Québec et élaboré des normes et critères de qualité pour les cliniques privées afin d'effectuer, dès le prochain exercice, des visites de surveillance générale de groupe en milieu privé et ce, en vue d'un agrément.

Comité de l'inspection professionnelle

Membres

Responsable : Nicole PELLETIER
Secrétaire et enquêteur :
France HAMEL
Edith ASTON-McCRIMMON
Paul CASTONGUAY
Danielle POULIN
Dorothy THOMAS-EDDING, expert-conseil

Ce Comité n'a pas tenu de réunion cette année car aucune plainte touchant la compétence des membres n'a été soumise au Comité.

Toutefois, suite à des plaintes, cinq (5) enquêtes spéciales sans préavis ont été effectuées, conjointement avec le Syndic (voir le rapport du Syndic).

La Régie de l'assurance-maladie du Québec, soucieuse de mieux connaî-

tre les milieux cliniques dispensant des soins physiothérapiques à ses bénéficiaires et pour mieux se faire connaître, a déterminé un programme de visite de ces cliniques. A la demande de madame Do, médecin à la RAMQ, nous avons participé aux visites de treize (13) cliniques où exercent des physiothérapeutes.

Suite à certains constats faits lors des visites et enquêtes spéciales, la Corporation a jugé utile et nécessaire de rédiger des rappels à l'intention des membres. Ces rappels portent sur des sujets reliés à la conduite et au respect de notre réglementation.

Profil personnel du physiothérapeute

Quelque deux-cent cinquante (250) questionnaires furent adressés aux nouveaux gradués de 1986 et aux membres ayant participé à l'élaboration du profil corporatif initial en 1984.

Nous en sommes à l'étape de l'envoi des questionnaires aux nouveaux gradués de 1987. Par la suite, les résultats seront compilés et analysés en vue de valider le profil corporatif, compte tenu que l'outil a été sensiblement modifié par Humares au début du dernier exercice. Le profil a de plus aidé quatre (4) internes à solutionner les difficultés rencontrées durant leur internat.

Une vingtaine de physiothérapeutes souhaitant réorienter leur carrière et leur développement personnel ont également utilisé le profil.

Autres activités

- Correction de la traduction française du document intitulé «Système de mesure de la charge de travail en physiothérapie», à la demande de Statistiques Canada. Le document, présentement en impression, devrait être envoyé au Ministère de la Santé et des Services sociaux en mai 1988.

- Participation, avec quatre (4) physiothérapeutes, à l'élaboration du document intitulé «Programme d'appréciation de la qualité en physiothérapie une démarche pratique d'implantation», réalisé par l'Association des hôpitaux du Québec. Pour faire suite à la réalisation de ce programme, nous avons également participé à trois (3) sessions de formation offertes par l'AHQ à l'intention des responsables de services de physiothérapie et autres intervenants des établissements intéressés par le sujet. Quel succès!... Si l'on tient compte du degré de participation des membres, de leurs commentaires et des réalisations qui ont suivi.

- Participation, à la demande du Conseil interprofessionnel du Québec, à l'élaboration d'un questionnaire sur l'inspection professionnelle dans les différentes corporations. Nous avons également été impliqués dans la compilation des réponses et à une rencontre pour échanger sur les résultats et réagir au rapport de la Commission Rochon. En bref, il en ressort que l'inspection professionnelle est un mécanisme essentiel, utile et efficace, non seulement dans le secteur privé mais également dans le secteur public. Les rapports annuels des corporations ne reflètent souvent pas l'ampleur des activités d'inspection reliées au contrôle et à l'amélioration de la pratique professionnelle de leurs membres.

- Participation à la validation de la monographie professionnelle du physiothérapeute et des fiches «marché du travail» pour l'équipe de validation du Ministère de l'Éducation.

- Traduction française de la première ébauche de la description de la pratique du physiothérapeute nouvellement diplômé pour le sous-comité d'étude sur la conception d'un examen national, avec l'étroite collaboration de Sylvie Beaupré, de même que la traduction préliminaire du document «The Record that defends its Friends», de Care Communications, Inc.

Outre les entretiens fréquents du vécu quotidien avec des membres et le public et autres organismes sur des sujets reliés à la physiothérapie, notre participation à une diversité d'activités, notamment les congrès du Conseil canadien de réadaptation et de la CPPQ, les colloques des professionnels sur l'appréciation de la qualité, les médecines douces, le stand d'informations, la Semaine nationale de la physiothérapie et les cours de formation, a permis d'augmenter sensiblement les échanges sur une base moins formelle mais combien enrichissante.

Quant aux dossiers reliés à l'admission et à l'internat, pilotés avec doigté par madame Anne-Marie Van daele jusqu'en décembre 1987, ceux-ci ont été assumés jusqu'à la fin mars par monsieur Normand Giguère.

Madame Liliane Asseraf Pasin, embauchée comme adjointe à l'inspecteur professionnel, reprendra ces deux dossiers en main dès le début d'avril 1988.

Programme d'agrément 1988-1989

Dans le but d'inclure tous les services des établissements de santé publics qui reçoivent des internes en physiothérapie dans notre mécanisme actuel, nous devrons visiter :

- 40 nouveaux milieux dans le secteur public ;

- 39 milieux déjà agréés pour un renouvellement.

De plus, nous visiterons trois (3) milieux privés qui ont adressé une demande d'agrément de leur clinique.

En doublant ainsi le nombre de visites, vous n'êtes pas sans ignorés que nous canaliserons la majorité de nos énergies à l'agrément et aux enquêtes spéciales, au besoin.

Encore cette année, nous tenons à remercier les chefs de service de physiothérapie et les membres rencontrés lors des visites pour leur accueil, leur dynamisme et leur entière collaboration.

Je désire également exprimer mes plus sincères remerciements au personnel de la Corporation et aux membres des comité pour leur soutien et leur apport exceptionnel dans l'accomplissement des tâches reliées à l'inspection professionnelle.

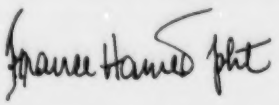

France Hamel
Inspecteur professionnel

Rapport de l'adjointe aux services professionnels

Deux programmes relèvent des fonctions de l'adjointe aux services professionnels soit ceux de la formation continue et des communications. Se retrouvent donc sous ces programmes la planification et la coordination des cours post-gradués ; l'information aux membres et la promotion de la profession auprès du public, des médias, des médecins, des autres professionnels, des étudiants et des corporations et organismes de la santé tel ParticipAction. Outre ces deux programmes, s'ajoutent aux fonctions de l'adjointe aux services professionnels des mandats spéciaux confiés par la présidente et le secrétaire et directeur général. France Hétu a été remplacée par Johanne Sabourin au mois de juin 1987.

La formation continue

Ce programme populaire a permis à 464 physiothérapeutes de participer à 20 cours offerts par la Corporation entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988. La liste complète de ces activités apparaît en page 13. La programmation basée sur les besoins et demandes des physiothérapeutes à su satisfaire les différents groupes de physiothérapeutes.

L'organisation de cours tel le *V3* a permis de répondre aux besoins de la clientèle plus avancée. La deuxième partie du cours *McKenzie* se donnera en mai 1988. Un séminaire sur l'articulation temporo-mandibulaire a malheureusement dû être remis au printemps 1988 par manque de disponibilité des conférenciers. Deux type de cours ont été organisés pour combler la grande demande en soins prolongés et de longue durée soit : 1) la journée de formation : *«Alourdissement de la clientèle : un défi»* organisé en collaboration avec le groupe d'intérêt en soins de longue durée et, 2) l'*Approche neuro-développementale pour les personnes gériatriques*, cours donné à quatre reprises tout au long de l'année dont trois fois à Montréal et une fois en région (Mont-Joli). Ce même cours a dû être cancellé à Québec par manque de participants.

Nous avons pu bénéficier de séminaire hors de l'ordinaire en l'organisation du *Séminaire sur l'acupuncture* et du *Séminaire sur la stimulation électrique fonctionnelle*. Les physiothérapeutes en dehors des deux grands centres urbains ont aussi bénéficié de cours de formation continue grâce à la collaboration des comités régionaux de formation continue (CRFC).

Les groupes d'intérêt ont joué, comme toujours, un rôle important au niveau de la formation continue puisqu'ils sont en mesure d'identifier les besoins de leurs collègues. En 1987-1988, un *déjeuner-causerie sur le marketing* fut organisé par le Groupe d'intérêt en pratique privée. Le groupe d'intérêt en pédiatrie a organisé le cours *Méthode Vojta*.

Afin de faciliter l'information des membres sur les événements, conférences et cours donnés par différents organismes ou organisations, l'adjointe aux services professionnels tient à jour un calendrier d'événements à venir qu'elle fait parvenir aux membres dans chaque envoi.

Sur le plan financier, l'augmentation des frais d'inscription a été maintenue à un minimum grâce au support de plusieurs compagnies lors de certains cours, au partage des dépenses avec d'autres provinces pour le transport de certains conférenciers, à l'augmentation des frais d'inscription pour les non membres, au resserement des normes quant aux annulations et le maintien de l'élimination de dépliants coûteux.

L'Information

L'information ce fait en deux temps : 1) l'information interne (adressée surtout aux membres) et, 2) l'information du public.
L'information interne consiste principalement d'outils tel l'envoi aux membres et le Physio-Québec. Le courrier mensuel (envoi) informe les physiothérapeutes des activités de la Corporation, des cours offerts au Québec et à l'extérieur, des activités d'intérêt professionnel à venir et des offres d'emploi.

L'information au public se fait sous différents aspects. Elle recoupe les relations de presse, la participation à des expositions, production de dépliants d'information, entrevue auprès des médias écrits et électroniques, collaboration avec compagnie et naturellement services d'information à la Corporation même.

Cette année, donc plusieurs activités se sont déroulées :

- Collaboration avec la revue *Santé* et le journal *La Gazette* pour articles d'intérêt public.

- Participation à plusieurs reprises à des émissions télévisées sur les médecines douces et la semaine nationale de la physiothérapie.

- Information scolaire auprès des étudiants de niveaux secondaire ou collégiale sur la physiothérapie, ses exigences et ses perspectives d'emploi.

- Rencontre avec les étudiants de physiothérapie. Les étudiants de 3e année ont reçu de l'information sur le fonctionnement de la Corporation ainsi que les avantages que leurs offre cette dernière soit la formation continue (tarifs préférenciels), groupe d'intérêt,etc. Les étudiants de 1ère et 2e année ont de plus été informé de la possibilité d'abonnement au Physio-Québec. En septembre prochain le même programme sera repris mais cette fois en tout début de session.

- Collaboration avec l'équipe de santé et sécurité au travail des centres de distributions Provigo Inc à l'occasion de la Semaine de la Santé et Sécurité au travail 1987. En effet, nous avons participé à l'élaboration des activités suivantes : conception de dessin enseignant au public la bonne façon de soulever les sacs (ce dernier fut imprimé sur les sacs d'épicerie) ; élaboration du scénario, tournage et montage d'un vidéo de quinze (15) minutes sur les bonnes manoeuvres de manutention ; rédaction du mot de la présidente de la Corporation parue dans le circulaire Provigo de la semaine du 18 au 24 octobre 1987 accompagnant une reproduction du dépliant «En avez plein le dos». La Corporation a d'ailleurs délégué de nombreux physiothérapeutes bénévoles afin de divulguer des sessions d'information aux employés des centres de distribution majeurs de Provigo.

- Restructuration des listes de physiothérapeutes permettant de consulter les champs de pratique ainsi que le

type d'approches que nos membres pratiquent, facilitant ainsi l'information du public. Ces informations seront d'ailleurs contenues dans le répertoire des physiothérapeutes en pratique privée 1988. Ce répertoire sera distribué des juin 1988 dans les CLSC ; DSC ; département de physiothérapie, d'orthopédie, de physiatrie
et urgences des centres hospitaliers ; départements médicaux d'industries majeures et aux médecins. Le public en général pourra se procurer le répertoire simplement en appelant à la Corporation.

Les expositions

Les différentes expositions auxquelles la Corporation s'est manifestée a permis à la population et aux autres professionnels de mieux s'informer sur notre profession. Voici les sorties effectuées au cours de l'année :

- *Congrès nationale de réadaptation*
  du 3 au 5 juin 1987
  Centre municipal des congrès, Québec

- *Semaine Nationale de la Santé et de la Sécurité au travail.*
  9 juin 1987
  Aéroport de Dorval, Dorval

- *Salon de la Bonne forme*
  (marathon)
  23 au 26 septembre 1988
  Complexe Desjardins, Montréal

- *Salon de la Santé et Sécurité au travail*
  19 octobre 1987
  Complexe Desjardins, Montréal

- *Salon «Les Médecines douces»*
  20 au 22 novembre 1987
  Place Bonaventure, Montréal

- *Salon «Option mouvement» et Semaine nationale de la physiothérapie*
  13 au 19 mars 1988

La Semaine nationale de la physiothérapie, sous la présidence d'honneur de madame *Andrée Boucher*, a rejoint l'objectif fixé : rejoindre le public en général. L'ouverture originale de cette semaine réalisé sur la place publique du Complexe Guy-Favreau, à l'aide de la troupe *«le Théâtre à la carte»*, a permis d'informer le public sur les champs de pratique du physiothérapeute, les droits des gens en tant que patient ainsi que les aspirations des physiothérapeutes en tant que professionnels. La même pièce a été reprise le lendemain à Québec, Place Laurier. Une bonne couverture de presse et de nombreuses entrevues à la radio et télévision, à travers la province ont facilité le contact avec le public. Les physiothérapeutes de tous les coins de la province ont d'ailleurs emboité le pas. Chaque chef de département de centre hospitalier a reçu le guide révisé sur l'organisation d'une conférence de presse et le résumé des recommandations de 1987. Le tout s'est clôturé par le «Salon Option mouvement» au centre sportif Claude-Robillard, entièrement réalisé par le comité central... du beau travail!

Physio-Québec

Le Physio-Québec, magazine de la Corporation, a maintenu sont rendement financier au cours de l'année. L'intérêt grandissant des annonceurs permet de croire que le revenu futur de la revue permettra une amélioration encore plus flagrante de la qualité de présentation.
Une chronique régulière s'est ajoutée cette année, soit la chronique du groupe d'intérêt en pédiatrie. Je tiens à remercier les groupes d'intérêt pour le travail formidable qu'ils accomplissent dans la production d'articles intéressants pour les lecteurs et pour le merveilleux travail effectué dans l'organi-sation de cours et de séminaire.
Finalement il est à rappeler que l'adjointe aux services professionnels effectue l'entière réalisation du Physio-Québec : revision des textes, rédaction de la chronique Nouvelles en bref et Nouveautés, mise en page et promotion.

Le matériel de promotion

Pour atteindre l'objectif principal de notre programme de communications, soit celui de promouvoir une image professionnelle de la physiothérapie, la production d'affiches et de dépliants d'information, du Calendrier 1988 de la CPPQ et d'enseignes pour les cliniques privées s'est avéré un moyen efficace pour nous faire connaître et informer le public. Les ventes sont concluantes : prés de 13 100$ de vente de dépliants, affiches et calendriers dans la dernière année. Il y a un nouveau né : le dépliant bilingue sur la pratique privée en physiothérapie, *«Votre corps, votre bien-être votre...physiothérapeute»*. Ce dernier né remporte un succès fulgurant. Après seulement un mois de mise en marché, nous avions déjà écoulé la première impression soit 5000 dépliants.

Nos dépliants *En avez-vous plein le dos?*, *Has your back had it?*, *Faites face à votre dos*, et bientôt, *Êtes-vous découragé?* (nouveau dépliant sur les maux de cou disponible à partir de juin 1988) connaissent toujours autant de succès auprès des départements de physiothérapie et des compagnies. Cependant, nous croyons que ces mêmes dépliants pourraient bénéficier à un bassin de population beaucoup plus large. Notre objectif deviendra donc dans l'année qui suit de faire connaître ces dépliants à une plus grande variété de clientèle.

Finalement, les dépliants *Se mouvoir en harmonie* (fait en collaboration avec l'Association de paralysie cérébrale) et *Comment ça marche?* (imprimé grâce à la contribution financière de la compagnie Médicus) connaisent toujours la même popularité auprès des cliniciens.

Autres activités

D'autres activités sont attribuées à l'adjointe aux services professionnels : conférences, réunions avec les groupes d'intérêt, participation au Comité organisateur du 2e Symposium annuel d'orthopédie, participation à l'organisation de la réunion biennale de l'Alliance canadienne des corporations professionnelles de physiothérapeutes, coordination des activités de la Semaine nationale de la physiothérapie, déléguée au relation de presse à la sortie du rapport de la Commission Rochon.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier Sylvie Beaupré, secrétaire exécutive, pour son travail toujours acharné et son initiative. J'aimerais de plus remercier France Hétu pour son support dans la prise de mes nouvel-

les fonctions. Finalement, une motion de félicitations se doit d'être addressée à tous les bénévoles sans qui toutes ces réalisations ne seraient pas possibles.

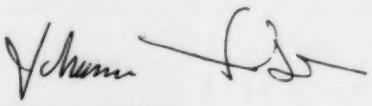

Johanne Sabourin
Adjointe aux services professionnels

Statistiques au 31 mars 1988

	1988		1987	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Lieu				
Membres au Québec	1773	99.0%	1649	99.0%
Membres hors Québec	18	1.0%	16	1.0%
Langue maternelle				
Anglaise	323	18.0%	314	18.8%
Française	1389	77.6%	1288	77.4%
Autre	79	4.4%	63	3.8%
Sexe				
Femmes	1462	81.6%	1367	82.1%
Hommes	329	18.4%	298	17.9%
Répartition selon les régions administratives				
Bas St-Laurent, Gaspésie (01)	33	1.9%	33	2.0%
Saguenay, Lac St-Jean (02)	43	2.4%	37	2.3%
Québec (03)	285	15.9%	273	16.4%
Trois-Rivières (04)	86	4.8%	84	5.0%
Cantons de l'Est (05)	49	2.7%	42	2.5%
Montréal (06a)	917	51.2%	850	51.0%
LaurentidesLanaudière (06b)	91	5.1%	75	4.5%
Rive-Sud (06c)	175	9.8%	161	9.7%
Outaouais (07)	59	3.3%	62	3.7%
Nord-Ouest (08)	22	1.2%	20	1.2%
Côte-Nord (09	13	0.7%	12	0.7%
Nouveau-Québec (10)	0	0.0%	0	0.0%
Hors-Québec	18	1.0%	16	1.0%
Membres de la Corporation au 31 mars				
Membres	1755		1634	
Membres étudiants	36		31	
TOTAL DES MEMBRES	1791		1665	
Admissions et réadmissions au 31 mars				
TOTAL	253		192	
Radiations				
TOTAL	127		113	

Activités de formation continue 1987-1988

Titre de l'activité	Dates	Lieu	Groupe organisateur
Printemps-été 1987			
La stimulation électrique fonctionnelle	25, 26 avril	Montréal	CPPQ, PhysioERP et Medtronic
V 2	1, 2, 3 mai et 22, 23, 24 mai	Montréal	CPPQ
Méthode Vojta	22 mai	Montréal	GI pédiatrie et CPPQ
5e Journée en soins prolongés et de longue durée	23 mai	Drummondville	GI en soins de longue durée et gériatrie, CPPQ et SQTRP
E 1 V 1	28, 29, 30 août 19, 20 septembre	Montréal	CPPQ
Approche neurodéveloppementale pour la clientèle gériatrique	11, 12, 13 septembre	Montréal	CPPQ
" "	18, 19, 20 septembre	Montréal	CPPQ
Automne 1987			
E 2	2, 3, 4 octobre 23, 24, 25 octobre	Montréal	CPPQ
E 1 V 1	23, 24, 25 octobre 13, 14 novembre	Montréal	CPPQ
V 2	2, 3, 4, 30, 31 octobre et 1er novembre	Québec	CRFC et CPPQ
E 2	13, 14, 15 novembre 11, 12, 13 décembre	Québec	CRFC et CPPQ
E 1 V 1	20, 21, 22 novembre 5, 6 décembre	Québec	CRFC et CPPQ
V 2	4, 5, 6 décembre 8, 9, 10 janvier	Québec	CPPQ
Hiver 1988			
E 1 V 1	15, 16, 17 janvier 6, 7 février	Montréal	CPPQ
Approche neurodéveloppementale pour la clientèle gériatrique	5, 6, 7 février	Mont-Joli	CRFC et CPPQ
V 2	12, 13, 14 février 4, 5, 6 mars	Montréal	CPPQ
Approche neurodéveloppementale pour la clientèle gériatrique	19, 20, 21 février	Montréal	CPPQ
E 2	26, 27, 28 février 18, 19, 20 mars	Montréal	CPPQ
Séminaire en acupuncture	28, 29 février	Montréal	CPPQ et AMHQ

Rapport du Syndic

L'exercice 1987-1988 aura confirmé les tendances qui se dessinaient depuis deux ans. Le niveau d'activité s'est maintenu quant à son aspect global. Fait intéressant à constater, les «épisodes» de plaintes semblent présenter des profils répétitifs d'année en année. Un seul phénomène se distingue, celui de plaintes multiples à l'endroit d'un même professionnel, ce qui peut être considéré comme assez révélateur. Cette situation impose cependant un traitement spécifique du dossier.

Discipline

Le décompte des plaintes se limite à celles ayant été acheminés par écrit, et ceci à quelques exceptions près. Fort des expériences antérieures, il s'est avéré dans maints cas difficile d'évoluer dans un dossier donné, les plaignants ne souhaitant pas témoigner ou encore se contredisant. La ligne de conduite retenue a donc été la plainte écrite détaillée.

Treize (13) plaintes ont impliqué l'ouverture de dossiers, de multiples entrevues, visites et interventions ont été requises. De ce nombre, quatre (4) dossiers sont fermés. Pour les autres dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice, le dénouement ne peut être avancé, les orientations que laissent présager les enquêtes pouvant se modifier.

Le point majeur à mettre en exergue est sans aucun doute la plainte à fautes multiples qui oblige à décortiquer presque obsessivement les composantes, avec pour résultat que certains paramètres sont mineurs et que d'autres tendent vers des fautes plus majeures. La réalité est, que tant et aussi longtemps qu'une enquête n'est pas complétée, il est périlleux de prédire l'avenir d'une plainte. Néanmoins, le vieil adage à l'effet qu'il n'y a pas de fumée sans feu conserve toute sa valeur!...

Publicité

À l'instar des précédents exercices, quelques infractions pouvant être qualifiées de mineures ont été soumises au syndic. Majoritairement, ces infractions ont vite été corrigées sur simple rappel aux contrevenants de l'esprit et de la lettre de la réglementation sur la publicité.

D'autre part, les demandes d'information et de précision ont conservées un même rythme. Ceci constitue presque un acquis que la Corporation entend privilégier et auquel les permanents contribuent volontier.

Arbitrage des comptes

Une (1) seule plainte formelle comportant ce volet a été portée à l'attention du syndic au cours du présent exercice.

Étant donné que la plainte touche aussi certains articles du Code de déontologie et qu'elle est de nature plutôt complexe, une décision finale n'a pas encore été rendue.

Nonobstant le fait, nous avons accusé réception d'une unique plainte, le personnel du siège social de la Corporation a pour sa part répondu à plusieurs communications téléphoniques concernant les honoraires réclamés versus les reçus émis, le paiement anticipé de services ou encore le refus ou à tout le moins les difficultés faites par certains physiothérapeutes pour émettre des reçus. Selon toute apparence, une fois informé de ses droits et recours, le public semble avoir obtenu satisfaction puisqu'aucun de ces appels n'a été suivi d'une lettre ou autre intervention.

Usurpation du titre

À nouveau les «Pages jaunes» ont été la cible de plusieurs dénonciations de la part des physiothérapeutes. En effet, malgré la vigilance promise par les organismes responsables de l'édition des dites pages, dont Télé-direct, on a pu retrouver dans plusieurs régions des non membres inscrits sous la rubrique «Physiothérapeute».

Comparativement aux années précédentes, le nombre de «fausses inscriptions» a considérablement diminué, mais il faut constater que les membres de la CPPQ sont toujours tout aussi agressés par de telles situations.

Dans le but de contrer irrévocablement ce phénomène, une opération dépistage a été lancée lors d'un envoi aux membres en août 1987. Le taux de réponses reçues s'est avéré encourageant et indiquait un balayage complet du Québec. Le Bureau de la Corporation a autorisé le syndic à entreprendre les démarches nécessaires pour poursuite.

D'autre part, des procédures sont entreprises à l'endroit d'ex-membres de la Corporation s'étant affichés comme physiothérapeutes alors qu'ils n'étaient pas inscrits au tableau des membres. C'est avec soulagement que plusieurs physiothérapeutes ont appris cette décision qui confirme la ferme intention de la Corporation de conserver au titre réservé «Physiothérapeute» toute sa légitimité.

Autres activités

À ce point, il faut souligner que plusieurs aspects de la pratique ou encore de la réglementation soulevaient des interrogations. Afin de mieux cerner certaines questions, en collaboration avec la présidente et l'inspecteur professionnel, des documents servant de rappel ou de prise de position ont été élaborés et diffusés.

Quelques visites d'enquête spéciale, en l'occurrence cinq (5), ont été effectuées conjointement à l'inspecteur professionnel. La nature des plaintes ou informations reçues requérait une expertise plus complexe.

Dans chacun des cas les interventions entreprises se sont avérées bien fondées. Pour quelques cas des corrections rapides ont pu être apportées. Les observations faites dans au moins deux situations indiquent jusqu'à maintenant la nécessité de profonds redressements et un suivi des mesures prises par les membres concernés. Dans l'éventualité où les recommandations faites ne seraient pas rencontrées, il faudra songer au recours disciplinaire.

La participation du syndic à différents événements a contribué à multiplier les contacts avec les membres et aussi à parfaire les connaissances requises pour le poste ; ces événements étant : le Congrès Canadien de Réadaptation, l'Assemblée générale annuelle de la CPPQ, le Colloque sur les médecines douces et diverses conférences et activités à caractère social.

Solange Côté-Gauthier

Solange Côté-Gauthier, pht
Syndic

Rapport des comités permanents

Comité d'admission

Membres

Responsable :
Edith ASTON-McCRIMMON
Secrétaire : Anne-Marie
VAN DAELE* Jeanne COUSINEAU, Audrey McGREGOR, Kathy NIXON, Michel RIVEST

* Remplacée par Normand Giguère en janvier 1988.

Mandat

- Étudier les dossiers des candidats désirant reconnaître une équivalence pour la délivrance d'un permis par la Corporation.

- Soumettre au Bureau les recommandations pertinentes quant à l'admission des candidats avec indication des motifs justifiant les recommandations et, s'il y a lieu, indication des conditions à remplir pour obtenir l'équivalence.

- Maintenir à jour les mécanismes d'étude et d'évaluation des dossiers.

Activités réalisées

- Sept réunions (1er avril, 22 juin, 21 septembre, 3 novembre, 1er décembre 1987, 26 janvier et 22 mars 1988) ont été consacrées à l'étude des dossiers (21), à établir les crédits à compléter pour chacun des candidats en vue de l'obtention d'une équivalence de diplôme et à déterminer la durée des stages requis pour fin d'admission. Tous les candidats ont été refusés au motif que leur formation de base était insuffisante.

La grille d'analyse pour établir les crédits en vue de l'obtention de l'équivalence de diplôme exigée par la Corporation a été revisée cette année. De plus, l'ensemble des politiques et procédures relatives à l'admission, sous révision cette année, seront adoptées par le comité au début de l'année financière 1988-1989. Les membres du comité ont également eu à se pencher sur le dossier relatif à l'implantation d'un examen national de certification et sur les critères d'admissibilité à cet éventuel examen.

Comité d'attribution des bourses

Membres

Responsable : Diane ST-PIERRE
Alain BÉLANGER, Sharon DAUPHINEE, Christiane GAUTHIER-GAGNON, Francine MALOUIN, Colette TRUDEL.

Nombre de réunion : 1

Mandat

- Publiciser les bourses annuelles de la C.P.P.Q.

- Étudier les candidatures et recommander aux membres du Bureau un Lauréat pour chacune des bourses annoncées.

Activités réalisées

Le Comité a publicisé les bourses par le biais de la revue Physio-Québec (septembre 1987) et les envois aux membres. Le Comité a tenu une réunion où il a effectué des changements mineurs au formulaire de demande de bourse.

Comité d'internat

Membres

Marc BESSETTE, représentant étudiant (Université de Montréal)
Marie-Claude BOISELLE, représentant étudiant (Université McGill)
Lise DUPONT, Université de Montréal
Élaine LEMAY, responsable
Mario LEMAY, représentant étudiant (Université McGill)
Eva LESSARD, Université McGill
Josée NEPTON, représentant étudiant (Université Laval)
Yvonne OUELLET, CPPQ, secrétaire
Dominique PERRON, représentant étudiant (Université Laval)
Élaine THIBAULT, représentant étudiant (Université de Montréal)
Anne-Marie VAN DAELE, CPPQ *

* Jusqu'en décembre 1987

Nombre de réunions : 3

Mandat

- Établir les objectifs, les politiques et les procédures relatives à la formation clinique des internes selon les exigences de la Corporation.

- Organiser, planifier et contrôler le placement des internes.

- Communiquer toute information nécessaire à la surveillance, à l'enseignement et à l'évaluation de l'interne.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni au cours de l'année à trois reprises afin d'organiser les internats au Québec, hors-Québec et aux États-Unis.

2e Symposium annuel d'orthopédie 1988, Montréal

Membres

Marie-René CHARTRAND, social et technique
Lynn CÔTÉ, co-présidente
Louise COURTOIS-GOUPIL, co-présidente
France HÉTU, secrétaire *
Élaine MAHEU, scientifique
Danielle RICHER, publicité
Johanne SABOURIN, secrétaire
Casi SHAY, exposants
Janey VENEZIANO, finance

Activités

C'est sous le thème «Le mouvement... un but essentiel» que s'est planifié ce symposium. Il se tiendra du 15 au 17 avril 1988 à l'hôtel Château Champlain. Entre 200 et 250 personnes provenant de tous les coins du pays sont attendues. Le succès de l'événement est déjà assuré.

* Démission

Comité des règlements

Membres

Responsable : Patricia O'REILLY
Secrétaire : Christian MURIE
Normand GIGUÈRE
Normand LEGAULT
Paul MARCOUX

Nombre de réunions : 0

Mandat

- Réviser les règlements de la Corporation et recommander les changements nécessaires au Bureau.

Activités

Le Comité des règlements n'a tenu aucune réunion en 1987-1988.

Cependant, les membres ont reçu un certain nombre de documents à étudier en prévision des travaux à réaliser sur la réglementation en 1988-1989. Ces travaux découleront principalement des modifications réglementaires visant à permettre aux physiothérapeutes de jouir des avantages de l'incorporation.

Comité d'assurance-responsabilité professionnelle

Membres

Responsable et secrétaire :
Normand GIGUÈRE
Patricia GIRARD
France HAMEL

Nombre de réunion : 1

Mandat

- Suivre l'évolution de l'état du dossier d'assurance-responsabilité des physiothérapeutes et produire un rapport annuel sur la question au Bureau de la Corporation.

- En fonction des besoins des membres, négocier et mettre sur pied un programme d'assurance-responsabilité professionnelle.

Activités

Le Comité s'est réuni le 28 octobre principalement pour analyser la sinistralité du dossier des physiothérapeutes en matière de responsabilité professionnelle. Aucune proposition n'ayant été reçue à la date de la réunion, Normand Giguère s'est chargé des négociations pour le renouvellement de l'actuel programme d'assurance-responsabilité professionnelle des physiothérapeutes.

Comité de discipline

Membres

Louise-Marie BRETON
Lynn CÔTÉ
Lucie GENDREAU
Paul LAFLAMME, avocat et président du Comité
Christian MURIE
Yvonne OUELLET, secrétaire

L'article 117 du Code des professions définit la composition des comités de discipline : «... le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix ans de pratique. À ce moins deux autres membres doivent être désignés par le Bureau de la Corporation parmi les membres de celle-ci. (...)»

Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26), «le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour infraction aux dispositions du Code de la Loi constituant la corporation dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent Code ou la dite Loi».

Activités

Aucune plainte n'a été porté à l'attention du Comité de discipline au cours de l'exercice 1987-1988.

Comité de la formation en physiothérapie

Membres

Responsable :
Patricia GIRARD, CPPQ
France HAMEL, CPPQ
Patricia O'REILLY, CPPQ
Christina CHAN, Université McGill
Carol RICHARDS, Université Laval
Andrée FORGET, Université de Montréal
Les étudiants représentant les trois universités

Mandat

En vertu du règlement constituant un comité de la formation en physiothérapie, le Comité doit soumettre aux organismes ou regroupements représentés au sein du Comité ainsi qu'à l'Office des professions, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Comité des programmes du Ministère de l'Éducation et du Conseil des Univeristés et aux représentants institutionnels de chaque université mentionné à l'article 201, des recommandations sur :

a) le programme d'études en physiothérapie et les stages de formation professionnelle ;

b) les examens et les autres mécanismes d'évaluation ;

c) les examens professionnels ;

d) la formation continue.

Réalisations

Cette année, le Comité a tenu une réunion. Sharon Dauphinee et Michel Rivest ont remplacé respectivement Christina Chan et Andrée Forget.

Les exigences d'éligibilité pour les stagiaires en physiothérapie et les milieux de stages cliniques furent discutées. À la lumière du Règlement sur les exigences pédagogiques de la Corporation, les universités verront à respecter certaines normes concernant la supervision des stagiaires et les milieux de stages.

Les trois universités ont reçu leur agrément de l'Association canadienne de physiothérapie. Il y a eu discussion du nombre d'heures de stages cliniques de chaque université pour respecter les 600 heures requises avant la graduation et l'internat.

Les trois représentants des universités du Québec auprès du Conseil canadien des Écoles de réadaptation se feront un devoir de représenter la Corporation concernant l'agrément de la formation en physiothérapie par l'Association canadienne de physiothérapie. Le processus d'agrément est actuellement sous révision et la Corporation doit demander à l'association de se pencher sur sa demande concernant l'agrément des programmes de formation.

La Corporation a présenté son outil d'inspection aux universités, comme outil futur dans l'orientation des étudiants en physiothérapie.

Le Comité a demandé à la Corporation de préparer un document d'orientation sur le mandat, le rôle et les fonctions du Comité de la formation. Il a également été convenu que la Corportion continue de convoquer les réunions.

Orthopédie

Membres

Responsable : Danielle RICHER
Secrétaire : Marie-Renée CHARTRAND
Claude-Marie BOUDREAU, Mariane HAMEL, France HÉTU *
Manon LEROUX, Josée RÉMILLARD
Johanne SABOURIN, Nathalie TELLIER *, Claudine TURCOTTE *

Nombre de réunions : 10

Activités réalisées

- Article sur les tests de stabilité ligamentaire du genou pour le volume 12, no 3, publié en septembre 1987 dans la revue Physio-Québec.

- Sondage d'opinion portant sur l'évaluation des besoins des physiothérapeutes en orthopédie envoyé dans les centres hospitaliers réalisé en mai-juin 1987. Ce sondage a servi d'outil de travail pour le groupe d'intérêt.

- Réalisation et conception d'un dépliant sur les maux de cou.

À venir en 1988-1989

- Finalisation du dépliant sur les maux de cou et lancement officiel en milieu industriel.

- Articles sur les prothèses de remplacement de la hanche, les oreillers et matelas, l'iontophorèse (mise à jour), les appareils ligamentaires du genou (nouveau protocole de traitement), les appareils isokinétiques avec un sondage sur leurs utilisations, les prothèses de remplacement (volet # 2 genou).

Pédiatrie

Membres

Responsable : Odile BEAUDET
Franceen ALOVISI, Thérèse BEAUCHAMP, Yvette BLANCHARD, Jacynthe BLANCHET, Diane BRÉAULT, Hélène CHASSÉ
Ramon CUEVAS *, Annette KRUSE, Marie-Claude LATULIPPE, Alison STEEL, Édith THÉBERGE

Nombre de réunions : 7

Activités réalisées

- Organisation du cours *«La méthode Vojta»* tenu le 22 mai 1987 à l'Hôpital Marie-Enfant.

Sondage sur la formation continue réalisé en mai 1987.

Articles dans le Physio-Québec :

- Critique sur le vidéo Baby Cise (juin 1987) ;
- La méthode Vojta (décembre 1987) ;
- Nouvelle posture Walker (décembre 1987) ;
- Critique du livre *«Therapeutic exercise in developmental disabilities»* (février 1988).

À venir en 1988-1989

Le groupe continuera à produire des articles pour :a revue PhysioQuébec dont les sujets suivants sont à venir :

- Planche à station debout ;
- Appareil de marche réciproque.

- Reformulation du guide d'évaluation neuro-motrice.

- Cours en néo-natalogie les 28 et 29 mai 1988.

- Cours sur le développement normal et anormal (septembre-octobre 1988).

Soins de longue durée et gériatrie (Groupe central)

Membres

Responsable : Nicole SIMARD,
Secrétaire : Anne-Marie DUVAL,

Colette BÉDARD, Lyse BERNIER, Christine BOUCHARD, Josée CARRIER, Élizabeth COURCHESNE, Lise DAVID *, Louise DESLIERES
Danielle FRÉCHETTE, Marie-Josée GAMACHE, Marisa GAMBINI *, Suzanne GINGRAS, France GOULET
Hélène GRANGER, Claire LAVIGNE François LEBLOND, Nicole LEDUC, Suzie MARCHAND, Gilles MICHAUD, Louise MORIN, Guylaine MORISSETTE, Anne-Marie PARADIS,
Lise ROBITAILLE, Carmel SAVARD, Denise THIBAULT, Doris TURBIDE, Lise VACHON,Nicole VEILLEUX.

Nombre de réunions : 5

Activités réalisées

Au cours de l'année, les différents sous-comités ont travaillé sur les activités suivantes :

- Journée de formation : *Alourdissement de la clientèle : un défi*, tenue le 23 mai 1987.

- Conférence au *«Ralliement international des francophones aînés»*, tenue à Ottawa en juin 1987 et portant sur la prévention des chutes.

- Document pour la mise sur pied de services en soins prolongés avec un volet particulier sur le centre d'accueil.

- Régionalisation d'un groupe très actif à Québec.

- Stages de formation dans certains centres de soins prolongés pour faciliter l'intégration des physiothérapeutes en gériatrie.

- Article dans le Physio-Québec sur la prévention des chutes.

- Rassemblement de toute la documentation pertinente.

À venir en 1988-1989

- Recommandations sur la formation universitaire en géronto-gériatrie.

- Rôle des physiothérapeutes dans une unité de gériatrie active.

- Étude sur les «Normes et critères de qualité pour les services de physiothérapie» dans les centres d'accueil et d'hébergement.

- Protocole pour les plaies de lit.

- Réflexions à tous les physiothérapeutes sur la gériatrie, ses besoins croissants et notre nouveau rôle clinique.

* Démission

- Journée de formation organisée par le groupe à Québec avec Élizabeth Courchesne.

Soins de longue durée et gériatrie (Secteur Québec)

Membres

Responsable : François LEBLOND
Secrétaire : Lise ROBITAILLE
Colette BÉDARD, Christine BOUCHARD, Annie DALLAIRE, Michelle DEMERS, Christiane DUBÉ,
Gérard FOURNIER, Daniel GAGNON,
Marie-Josée GAMACHE, Nicole LAROCHELLE, Claire LAVIGNE, René-Jacques LEDROU, Carmel SAVARD, Denise THIBAULT

Nombre de réunions : 4

Activités réalisées

Au cours de l'année, le groupe a travaillé sur les activités suivantes :

- Échange des membres concernant le travail en milieu gériatrique.

- Échange de documents utilisés dans différents milieux.

- Approche très positive auprès de l'Université Laval.

- Ébauche d'un projet pour réaliser un document audiovisuel.

- Implication dans la planification de journées gériatriques (Québec).

- Conférence de monsieur René-Jacques Ledrou sur la relaxation.

- Conférence le 21 avril 1988 de madame Paule Ladouceur, présidente de l'AQG.

À venir en 1988-1989

- Journée de formation gériatrique physiothérapeute/technicien en réadaptation physique, le 10 octobre 1988 à Québec.

- Objectif de rejoindre les physiothérapeutes travaillant en régions éloignées de l'Est du Québec.

- Poursuite de nos démarches auprès des universités pour donner des cours.

- Continuer à inviter des conférenciers lors de nos réunions.

Soins de longue durée et gériatrie (Secteur Saguenay)

Membres

Responsable : Monique SALESSE

Hélène BOIVIN, Gilles MICHAUD, Marcelle SAINT-ONGE.

Nombre de réunions : 4

Activités réalisées

Le comité a été formé à l'automne 1987. Donc tous les énergies ont été portées à l'élaboration des objectifs et activités à venir en plus du partage d'expérience entre les centres.

À venir en 1988-1989

-Élaboration d'un cours en formation pour le personnel en gérontologie.

-Échange de documentation.

-Information du public.

Chefs de service

Membres

Responsable : Michel KELLY
Secrétaire : Marthe GEORGES
Suzanne BOUILLÉ, Thérèse BROUSSEAU, Daniel CARON, Solange COTÉ-GAUTHIER, Michel DESSUREAULT, Marie FOURNIER, Danielle GAUDREAULT, France HAMEL, CPPQ, Marc LALONDE, Audrey McGREGOR, Carol MORENCY, Serge ORZES, Chantal PELLETIER, Marie-Michelle PIERRE-ANTOINE, Huguette TESSIER

Nombre de réunions : 3

Activités réalisées

Lors des trois réunions tenues au cours de l'année, le groupe a réalisé les activités suivantes :

- préparation d'un guide d'organisation d'un service de physiothérapie ;

- finalisation du document sur les statistiques fait par un comité ad hoc du Comité central ;

- étude des documents sur l'état de la situation des services de physiothérapie en établissement (ressources humaines) ;

- le comité s'est penché sur la vérification des dossiers par les pairs.

À venir en 1988-1989

- Sondage sur l'informatisation dans les services de physiothérapie.

- Élaboration des cours en gestion de statistiques.

- Action concernant l'étude de Michel Clermont sur les postes vacants au Québec dans le domaine de la réadaptation fonctionnelle.

- Dossier contrat CSST.

Sport-Physio

Membres

Responsable : Jean-Luc PERREAULT
Secrétaire : Josée MONTREUIL
Janie BARETTE, Louise BEAUMONT,
Kathy DUPUIS, Patrick HANDFIELD,
Marc LACELLE, Claude MORINVILLE
Francine O'CONNOR, Daniel PARÉ,
Claude PITRE

Nombre de réunions : 5

Activités réalisées

- Lancement officiel du dépliant «Ça c'est du sport» et réimpression.

- Élection d'un nouveau responsable : Jean-Luc Perreault ; et expansion du comité.

- Mise sur pied d'une banque de diapositives en thérapie sportive.

- Mise sur pied d'un cours et d'un document sur le «*Taping II*».

- Étude sur les différents marques de «tape» au Québec. Les résultats seront connus en mai 1988.

- Intervention au *Salon de la Bonne Forme* (Marathon de Montréal).

- Animation d'un kiosque au Centre Claude-Robillard lors de la Semaine nationale de la physiothérapie 1988.

- Article dans le Physio-Québec sur le laser en médecine sportive.

- Critique dans le Physio-Québec du manuel : «Le sportif blessé».

À venir en 1988-1989

- Série de discussions cliniques sur des pathologies en médecine sportive et rédaction d'articles par la suite pour diffusion dans la revue Physio-Québec.

- Cours de «*Taping II*».

- Intervention au Salon de la Bonne Forme et lors de la Semaine nationale de la physiothérapie.

- Articles sur le laser en médecine sportive.

Pratique privée

Membres

Responsable : Daniel PRATTE
Secrétaire : Daniel LAJOIE
Michel BEAULIEU, Lucie BLAIS, Ginette CARON *, Ruth DARLING, Josée DURANCEAU, Nicole GAGNON,
Jean-Pierre JUTRAS, François LANDRY, Jean-Pierre SKELLING

Nombre de réunions : 7

Activités réalisées

- Réalisation et publication du dépliant «Votre corps! Votre bien-être! Votre physiothérapeute...».

- Organisation d'un déjeûner-causerie sur le marketing lors du lancement du dépliant.

- Révision de la présentation du répertoire 1988 des physiothérapeutes en pratique privée

À venir en 1988-1989

- Finaliser la distribution du répertoire.

- Étudier et développer des moyens de publicité pour le physiothérapeute en pratique privée :

  - journaux locaux ;
  - journaux à grand tirage ;
  - Pages jaunes ;
  - publication destinée aux patients.

- Implication du clinicien privé dans les sujets d'actualité concernant la physiothérapie.

- Coordonner la présence de représentants dans les colloques (ex. : CSST).

- Organiser des cours sur l'organisation et le marketing de la clinique privée (pour les nouveaux propriétaires) qui se donneraient de façon régulière.

Neurologie

Membres

Responsable : Danielle LABRECQUE
Secrétaire : Josée PRÉVOST
Christine BONNEAU, Christine BOUCHARD, Céline DESROCHERS, Jacques FAUCHER, Huguette GALIBOIS, Sylvie GAUDREAU, Chantal GINGRAS, Johanne HARDING, Diane JOBIN, Violaine LAVOIE *, Denis MARTEL, Linda PICHARD, Michelle POTVIN, Lise VACHON

Nombre de réunions : 9

Activités réalisées

- Présentations de résumés de conférences et d'histoires de cas :

• Jacques Faucher a fait un résumé du contenu du cours «*EMG biofeedback*» qu'il donne à l'École de réadaptation de l'Université Laval.

• Conférence de Francine Malouin sur la *Plasticité du système nerveux central*.

• Présentation par Denis Martel du livre de Ann Charness et d'une conférence qu'elle a donnée sur la mobilité du tronc.

- Préparation d'un texte destiné à une émission de télévision sur le vécu quotidien des hémiplégiques dont la diffusion est à venir.

À venir en 1988-1989

- Présentation et résumé d'articles et de volumes récents touchant la neurologie.

- Présentation d'une conférence portant sur la pharmacologie en neurologie.

- Poursuite des présentations d'histoires de cas et de conférences.

- Démonstration pratique des techniques de prise en main de Bobath.

* Démission

La refonte des règlements du Québec, 1981, c. C-26

Titre du règlement	Numéro du règlement
• Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales	r.134
• Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des physiothérapeutes	Abrogé
• Code de déontologie des physiothérapeutes	r.136
• Règlement constituant le comité de la formation en physiothérapie	r.137
• Règlement sur la conservation des dossiers d'un physiothérapeute	r.138
• Règlement sur les exigences pédagogiques	r.139
• Règlement sur les modalités d'élection au Bureau	Décret 685-86
• Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des physiothérapeutes	r.141
• Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des physiothérapeutes	r.142
• Règlement sur la publicité des physiothérapeutes	Décret 135-86
• Règlement sur les stages de perfectionnement des physiothérapeutes	r.144
• Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des physiothérapeutes	r.145
• Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau	Décret 189-86

Résolution de cotisation 1988-1989

1 La cotisation annuelle que doivent payer les membres de la Corporation est fixée à 330$.

2. De la cotisation annuelle prévue à l'article 1, un montant de 105$ a été fixé pour permettre à la Corporation de rencontrer les obligations qui lui sont imposées par un règlement du gouvernement adopté en vertu des articles 183 et 184 du Code des professions, de payer les dépenses dues au fonds d'indemnisation, à la procédure de reconnaissance des diplômes délivrés hors du Québec ou à l'application des dispositions du Code des professions concernant la discipline ou l'inspection professionnelle.

3. De la cotisation annuelle prévue à l'article 1, un montant de 225$ a été fixé pour fins autres que celles prévues à l'article 2.

4. Les membres de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec doivent payer au siège social de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec la totalité de la cotisation requise immédiatement encaissable le 1er février de chaque année, sous réserve de la résolution 11B86-1-11 permettant le paiement de la cotisation en deux versements.

5. Le secrétaire de la corporation inscrit au tableau toute personne qui détient un permis délivré par le Bureau et qui satisfait aux autres conditions d'inscription prescrites par le Code des professions, les règlements adoptés en vertu dudit Code et la présente résolution.

Prévisions budgétaires 1988-1989

Revenus	**Budget 1988-1989**
Cotisation des membres	539 200 $
Inscription	14 000
Formation continue	85 800
Offres d'emploi	24 000
Annonces	1 950
Physio-Québec	16 000
Semaine nationale de la physiothérapie	5 000
Études de dossiers	2 000
Amendes	0
Congrès	1 000
Intérêts	17 000
Dépliants	12 000
Autres revenus	2 300
Total :	**720 250 $**

Dépenses par programme	**Budget 1988-1989**
Bureau et Comité administratif	6 300 $
Administration générale et service aux membres	412 613
La présidence	75 053
Formation continue	70 647
Inspection professionnelle agrément internat et équivalences	74 161
Discipline répression et usurpation du titre	31 024
Congrès annuel	0
Information du public	21 659
Comité central des chefs de service groupe d'intérêt et comités ad hoc	11 000
Semaine nationale de la physiothérapie	5 000
Total :	**707 457 $**
Surplus (déficit)	**12 793 $**

Dépenses totales par objet	**Budget 1988-1989**
Salaires	294 112 $
Contribution de l'employeur (A.C. A.M. R.R.Q.)	25 755
Jetons de présence	1 800
Vérification	2 000
Contentieux	20 250
Tenue de livres	3 500
Conférenciers	36 090
Manutention	5 700
Honoraires	33 255
C.S.S.T. et C.N.T.	3 450
Alliance canadienne	2 000
Assurances	6 450
Frais de déplacement et de séjour	48 350
Taxes et permis	6 000
Téléphone	14 400
Service de courrier	0
Poste	30 400
Mauvaises créances	1 500
Imprimerie	38 300
Bourses	2 500
Photocopies	24 500
Conseil interprofessionnel	6 000
Fournitures et contrat d'entretien	10 625
Amortissement	16 000
Location d'équipements et de salle	11 630
Loyer	53 900
Services bancaires	2 500
Représentation	4 000
Autres dépenses	2 490
Total :	**707 457 $**
SURPLUS (DÉFICIT)	**12 793 $**

6. Le secrétaire émet à toute personne inscrite au tableau, une carte de membre attestant que celle-ci est inscrite au tableau de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. Cette carte de membre est valide jusqu'au 31 janvier suivant.

7. Des frais de 50$ sont payables en sus de la cotisation annuelle lors de la première inscription ou de toute réinscription au tableau des membres suite à une radiation.

8. La cotisation du nouveau membre est fixée au prorata du nombre de mois à écouler jusqu'au 31 janvier sauf pour les radiés de l'année courante. Seules les personnes qui s'inscrivent après le 30 avril peuvent bénéficier d'une cotisation fixée au prorata du nombre de mois à écouler jusqu'au 31 janvier.

9. Le membre exerçant à temps partiel peut bénéficier d'une ristourne de cotisation selon les modalités adoptées par le Comité administratif de la Corporation.

10. Le membre étudiant tel que défini par la résolution numéro 7B-2-4 peut bénéficier d'une cotisation réduite des deux tiers.

11. Une cotisation supplémentaire de 25$, pour couvrir les frais d'administration, sera exigée du membre qui omet de payer sa cotisation avant le ou le 1er février de chaque année. Cette cotisation supplémentaire est payable au moment de la réinscription au tableau pour l'année courante et au plus tard le 30 avril.

12. Le Comité administratif peut radier du tableau les membres qui ne versent pas dans le délai fixé les cotisations dont ils sont redevables à la Corporation.

13. Aucun remboursement n'est dû à un membre radié ou démissionnaire.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Corporation professionnelle des
physiothérapeutes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la CORPORATION PROFESSIONNELLE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et valeur nette de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Corporation, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1988 ainsi que ses revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles et aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 1988 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces prévisions budgétaires.

Mallette, Benoît, Barlanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

Montréal,
le 19 avril 1988

REVENUS ET DÉPENSES ET VALEUR NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1988	1987
REVENUS (annexe A)	742 901 $	889 677 $
DÉPENSES (annexe B)	773 274	903 970
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(30 373)	(14 293)
VALEUR NETTE AU DÉBUT	15 713	30 006
VALEUR NETTE (DÉFICIT) À LA FIN	(14 660)$	15 713 $

BILAN
31 MARS

ACTIF

	1988	1987
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	52 036 $	33 728 $
Placement	445 172	425 000
Débiteurs (note 3)	16 059	18 212
Frais reportés au prochain exercice	750	8 047
	514 017	484 987
IMMOBILISATIONS (note 4)	41 298	37 956
	555 315 $	522 943 $

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Emprunt de banque	- $	8 000 $
Créanciers et frais courus (note 5)	43 762	45 277
Revenus reportés	526 213	453 953
	569 975	507 230
VALEUR NETTE (DÉFICIT)	(14 660)	15 713
	555 315 $	522 943 $

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1988

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS:

La Corporation a été constituée en vertu du Code des Professions sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2- CONVENTIONS COMPTABLES:

a) Reconnaissance des revenus -

Les cotisations et les frais d'inscription et d'admission à la pratique encaissés au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont présentés au titre de revenus reportés dans les états financiers.

b) Immobilisations et amortissement -

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Système informatique	20%
Équipement et mobilier de bureau	10%
Améliorations locatives	10%

3- DÉBITEURS:

	1988	1987
Débiteurs	16 059 $	8 186 $
Intérêts courus	-	10 026
	16 059 $	18 212 $

4- IMMOBILISATIONS:

	1988			1987
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Système informatique	43 864 $	31 438 $	12 426 $	17 826 $
Équipement et mobilier de bureau	60 484	33 973	26 511	20 130
Améliorations locatives	2 623	262	2 361	-
	106 971 $	65 673 $	41 298 $	37 956 $

5- CRÉANCIERS ET FRAIS COURUS:

	1988	1987
Créanciers	22 685 $	28 622 $
Déductions à la source	13 577	9 155
Réserve pour remboursement de cotisation	7 500	7 500
	43 762 $	45 277 $

6- ENGAGEMENT CONTRACTUEL:

La Corporation a conclu un contrat de bail pour la location de ses bureaux, pour une période de cent vingt mois se terminant le 31 août 1997. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite de l'électricité et des clauses escalatoires, se chiffre à environ 78 471 $. Le solde de l'engagement au 31 mars 1989 s'établit à 57 763 $.

7- ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE:

Un tel état n'est pas inclus parce qu'il ne fournirait aucun renseignement significatif.

8- CHIFFRES COMPARATIFS:

Certains chiffres de l'exercice 1987 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1988.

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

A - REVENUS:	1988 Prévisions Initiales	1988 Prévisions Révisées le 21 octobre 1986 *	1988 Réalisation	1987 Réalisation
Cotisations des membres	505 910 $	504 086 $	518 709 $	479 706 $
Inscription et admission à la pratique	7 500	7 600	10 400	10 150
Assurance-responsabilité professionnelle	-	-	-	156 875
Formation continue	85 925	123 600	102 697	111 203
Envois aux membres	20 000	21 000	35 000	26 100
Annonces	1 750	1 750	2 421	1 000
Physio-Québec	18 000	18 000	20 295	19 570
Étude de dossiers	900	900	1 525	450
Amendes	-	-	-	1 203
Dépliants	10 000	12 000	14 073	12 630
Assemblées et congrès	-	-	-	26 626
Revenus d'intérêts	16 000	16 000	25 674	20 714
Autres revenus	8 000	5 600	9 061	19 610
Semaine nationale de la physiothérapie	3 500	3 500	3 046	3 840
	677 485 $	714 036 $	742 901 $	889 677 $

C - RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME:	1988 Prévisions Initiales	1988 Prévisions Révisées le 21 octobre 1986 *	1988 Réalisation	1987 Réalisation
Bureau et comité administratif	7 200 $	7 200 $	12 298 $	5 517 $
Administration générale et services aux membres	407 397	407 092	417 770	533 997
La présidence	75 600	75 600	75 011	70 807
Formation continue	90 377	125 008	105 250	107 477
Internat, agrément, équivalence et inspection professionnelle	89 201	90 701	86 669	98 279
Discipline	25 074	23 874	21 685	20 163
Congrès	-	-	-	21 604
Information du public	28 607	31 520	37 485	34 351
Comité central des chefs de service et comité ad hoc	12 500	13 550	13 435	7 961
Semaine nationale de la physiothérapie	5 000	5 850	3 671	3 814
	740 956 $	780 395 $	773 274 $	903 970 $

* *Erratum: Révisées le 4 décembre 1987.*

ANNEXE B - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

B - DÉPENSES:	1988 Prévisions Initiales	1988 Prévisions Révisées le 21 octobre 1986 *	1988 Réalisation	1987 Réalisation
Salaires	271 737 $	276 564 $	278 775 $	243 763 $
Charges sociales	24 399	24 786	20 347	18 995
Assurance-responsabilité professionnelle	-	-	-	156 875
Assurances	600	400	606	3 419
Vérification	2 000	2 000	2 000	2 000
Contentieux	15 200	14 000	10 220	13 771
Tenue de livres	4 000	3 000	3 000	2 776
Conférenciers	49 100	80 600	63 242	71 785
Manutention	6 700	5 800	7 056	5 729
Honoraires	53 110	54 260	50 814	56 183
Frais de déplacements et de séjour	55 800	56 700	54 194	59 202
Frais de communication	15 900	15 900	14 896	16 007
Service de courrier	1 200	1 200	858	1 180
Frais de poste	35 000	34 500	38 382	37 733
Imprimerie	54 250	54 425	66 775	55 603
Créances douteuses	750	1 500	1 262	960
Photocopie	32 600	32 500	41 490	30 901
Fournitures de bureau	11 200	9 729	9 710	10 358
Taxe et permis	5 500	5 500	4 803	5 884
Location d'équipement et de salles	12 355	16 400	16 402	30 661
Loyer	38 755	37 200	37 592	24 574
Frais de représentation	6 000	6 000	5 773	6 502
Intérêts et frais bancaires	2 000	2 500	2 329	2 082
Alliance canadienne	2 000	2 000	2 000	2 000
Conseil interprofessionnel du Québec	6 500	5 631	5 631	5 382
Bourses d'études	2 500	2 500	2 500	3 000
Autres dépenses	14 150	17 150	15 049	21 454
Amortissement des immobilisations	15 000	15 000	15 089	12 903
Commissions de la santé et de la sécurité au travail et des normes du travail	2 650	2 650	2 479	2 288
	740 956 $	780 395 $	773 274 $	903 970 $

* *Erratum: Révisées le 4 décembre 1987.*

Le Groupe Mallette